

**Demande déposée le 07/10/2024****N° PC 57 746 21S0007**

Par :	<b>Monsieur JAMANN Pierre</b>
Représentée par :	
Demeurant à :	<b>29 rue des 16ème et 22ème Dragons 51100 REIMS</b>
Pour :	<b>Aménagement de 3 logements dans un bâtiment existant</b>
Destination :	<b>Habitation</b>
Sur un terrain sis à :	<b>5 rue Glad 57430 WILLERWALD</b>
Références cadastrales	<b>03 0102, 03 0103</b>

LE MAIRE,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14 avril 2009, modifié le 29 octobre 2013, mis en révision le 13 juin 2016,  
Et notamment le règlement de la zone UA,

Vu le permis de construire délivré le 27 janvier 2022,

Vu la demande de prorogation datée du 02 octobre 2024,

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1 -**

Le permis de construire susvisé est prorogé d'une année supplémentaire à compter du 27 janvier 2025.

WILLERWALD, le 08 octobre 2024.

Le Maire,  
Henri HAXAIRE



La présente décision est affichée en mairie à compter du 08 octobre 2024 et publiée sur le site internet communal à compter du 08 octobre 2024.

La présente décision et le dossier l'accompagnant sont transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT le 08 octobre 2024.